

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

12 décembre à 18h30

Présents : Patrick Larmagnat, Bernard Dussaud, Cédric Couzidakis, Joseph Dussaud, Guillaume Fraisse, Paule Desor, Bernard Gilli,

Absents excusés : Blandine Hennion (procuration à Joseph Dussaud)

Absent : Mathieu Brunatto

Secrétaire de séance : Paule Desor

Démission de Mr Firmin Peyric, à compter du 23 octobre 2024

ORDRE DU JOUR :

- Signature du Compte-Rendu du 26 septembre 2024
- Convention de soutien « Communes et groupements communaux » pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus ;
- RPQS 2023 (eau potable, déchets, SPANC...);
- Groupements de commande d'électricité et Gaz 2026-2031 ;
- Convention d'adhésion au service de Prévention des risques professionnels ;
- Répartition du produit des amendes de Police : engagement des travaux sur le terrain de Bedousses ;
- Admission en non-valeur des créances irrécouvrables et des créances éteintes ;
- Décision Modificative BP 2024 : Intégration dans le budget des biens légués par Mr Borne Jean-Marc ;
- Convention de Participation pour le risque Prévoyance ;
- Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) ;
- CNAS : désignation des délégués élus et agents ;
- Achat de matériel adapté pour les agents communaux (Subvention FIPHFP) ;
- Travaux de réfection du chemin d'accès au hameau Le Fau ;
- Questions diverses ;
- Informations au conseil.

Le compte-rendu de la séance du 26 septembre est validé à l'unanimité.

I-Convention de soutien « Communes et groupements communaux » pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus

Nous sommes tenus de traiter les dépôts sauvages. Alés Agglomération a mis en place une convention entre les différentes communes membres pour le traitement de ces déchets.

Le conseil municipal attend des précisions quant au coût que cette mesure engendrerait pour la commune, avant de se prononcer sur une éventuelle signature de cet accord.

II-RPQS 2023 : Eau, Assainissement collectif

Présentation au conseil municipal du Rapport annuel qualité du prix et du service des eaux et de l'assainissement collectif

Eau

Le prix de l'eau à Aujac est 2.38 € / le m³ et le rendement est de 67 %.

Pour 100 Km de canalisations sur la commune, 4.9 fuites ont été recensées en 2023.

La consommation annuelle par abonné est de 49.76 m³ en moyenne (au lieu de 55.63 m³).
275 habitants sont desservis par le réseau d'eau dont 91 résidences secondaires, au 31/12/2023.
204 habitants ont un abonnement, soit 10 abonnés au Km au 31/12/2023.
Le volume prélevé est de 16667m³ au lieu de 19547 en 2022 (diminution de 14 %). 69 % viennent des eaux souterraines, le reste vient des différentes sources de la commune.

Assainissement collectif

La commune compte 41 abonnés à l'assainissement collectif.

Le conseil adopte ces rapports à l'unanimité.

Vote Pour : 8

Vote Contre : 0

III-Groupement de commandes d'Electricité et de gaz

Alès Agglomération propose à ses membres de se regrouper pour les commandes d'électricité et de gaz afin de réduire le coût.

Le conseil municipal décide d'adhérer à l'unanimité à cette convention.

Vote pour : 8

Vote contre : 0

IV-Convention d'adhésion au service de prévention des risques professionnels

Cette convention a pour but de voir si les conditions de travail proposées par la collectivité sont correctes, et si l'intégrité physique et moral des agents est respectée.

Elle est établie par le Centre de Gestion.

Guillaume Fraisse est désigné comme référent par le conseil municipal.

Une visite annuelle est organisée par le Centre de Gestion pour procéder à une vérification des conditions de travail.

Le conseil est favorable à l'unanimité.

Vote pour : 8

Vote contre : 0

V- Subvention provenant de la répartition du produit des amendes de Police (exercice 2023)

Le conseil départemental a attribué, dans le cadre de la répartition du produit des amendes de Police (exercice 2023), une subvention de 19500 €.

Le conseil municipal décide d'utiliser cette subvention pour financer le projet d'un parking municipal sur un terrain à Bedousses Haut.

La Safer a évalué le prix de l'hectare à 3000 €. Le conseil municipal propose donc la somme de 1000 € pour l'achat de ce terrain.

Vote pour : 8

Vote contre : 0

VI- Demande d'admission en non valeur de créances irrécouvrables et de créances éteintes

Depuis 2014, des créances irrécouvrables d'un montant total de 138.86 € et des créances éteintes d'un d'une valeur de 3800 € sont toujours en cours.

Afin de clôturer ces créances, celles-ci doivent être admises en non valeur.
Le conseil municipal valide cette admission.

Vote pour : 8
Vote contre : 0

VII- Inscription dans le budget des biens légués par Mr Borne

En 2021, Mr Jean-Marc Borne a légué à la commune des biens d'une valeur totale de 720 000 €. Cette somme doit être intégrée au sein du patrimoine municipal et donc dans le budget de la commune.
Le conseil municipal est favorable à l'unanimité.

Vote pour : 8
Vote contre : 0

VIII- Convention de participation au risque Prévoyance

Le Centre de Gestion propose aux communes d'adhérer à une convention de participation au risque de Prévoyance en partenariat avec le groupe RELYENS, SPS / MNT à compter du 01/01/2025, pour une durée de 6 ans.

Face au coût de cette adhésion (400 € /an), le conseil décide dans un premier temps de se renseigner auprès des agents pour connaître leur choix vis-à-vis de la mutuelle proposée.

IX- RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel)

Le RIFSEEP se compose de deux éléments :

- IFSE (Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise) ;
- CIA (Complément indemnitaire annuel).

L'IFSE est versé mensuellement.

Le CIA est versé en une ou deux fois par an. Il est réévalué annuellement par l'entretien professionnel. Il n'est pas obligatoire.

Le conseil décidé à l'unanimité de mettre en place ce régime indemnitaire.

Vote pour : 8
Vote contre : 0

X- CNAS (Comité nation d'action sociale) 2020-2026

Le conseil doit désigner deux délégués (un au sein des élus et un au sein du personnel) qui seront les contacts du CNAS pour la commune).

Blandine Hennion est désignée pour les élus et Margaux Colençon est désignée pour le personnel.

Vote pour : 8
Vote contre : 0

XI- Achat de matériel adapté pour un agent communal

La Commune a obtenu une subvention de 10000 € du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP), pour l'achat de matériel adapté.

Le reste à charge serait d'environ 8000 € pour la commune.

Le conseil décide de prendre un temps de réflexion avant de statuer sur cette dépense.

XII- Route communale, Hameau le Fau

Suite aux intempéries des 16-17 octobre dernier, la route d'accès au hameau du Fau s'est effondrée.

Un premier devis d'un montant de 16710 € est présenté au conseil.

Le conseil décide de solliciter le conseil départemental pour éventuellement obtenir une subvention.

INFORMATIONS DIVERSES

- ❖ Eau de baignade : les dernières analyse d'eau reçue par la Commune, montre une excellente qualité des eaux de baignades à Aujac.
- ❖ L'achat de filets et de poteaux pour la pratique sportive est envisagé pour l'école.
- ❖ Taxi à la demande : suite aux différents problèmes rencontrés, ALES'Y a pris la décision de changer de compagnie de taxis. A compter du 02/01/2025 les Taxis Durand s'occuperont de ce service. La réservation se fera directement par téléphone auprès de la maison des mobilités ALES'Y au 0466523131. Lors de la première inscription, un justificatif de domicile sera demandé.
- ❖ La cérémonie des vœux du Maire aura lieu le Samedi 18 janvier à 18h30, à la salle communale.

FIN DE SEANCE A 20H30